

Qui sommes nous

Créée en 1983, installé sur la commune de Saint-Sauveur de Puynormand depuis 1988, le SIVU gestionnaire de la fourrière, compte à ce jour 110 communes, représentant une population de 123420 habitants.

Composition du bureau

Président d'honneur : Mr Lauret André (St-Emillon)

Président : Mr Gérard Moulinier (St-Sauveur de P)

Vice Président : Mr François Eymauzy-Vidal (Vignonet)

Secrétaire : Mr Pierre Ycriés (Montagne)

Secrétaire adjoint : Mr Max Pilotte (St-Emillon)

Trésorière : Mme Marie-Christine Dedieu (Libourne)

Trésorière adjointe : Mme Marie-Claude Landreau (Belves de Cast)

Mme Nancy Pons (Sablons)

Mr Jean-François Grelaud (Fronsac)

Mr Hervé Bodin (Coutras)

Mr Jacques Lafont (Abzac)

Mr Frédéric Berry (Gours)

Vous avez perdu ou trouvé un animal

Réagissez vite, contactez-nous ! Alertez aussitôt votre mairie et les mairies alentours, commissariats, gendarmeries, cabinets vétérinaires les plus proches, autres fourrières du département, la société centrale canine ou féline. La mairie s'occupe de l'acheminement des animaux errants à la fourrière, sachez que vous ne pouvez pas les déposer vous-même.

PENSE « bêtes »

Fichier canin : 01 49 37 54 54

Fichier félin : 01 55 01 08 08

Très important : l'identification d'un animal est obligatoire. Le responsable étant la personne enregistrée au Fichier National. Il est très important en cas de perte ou de vol de l'animal, de s'assurer de la mise à jour de la carte de puce ou de tatouage auprès de la Centrale Canine ou Féline. **N'oubliez donc pas de signaler toute modification de situation dès qu'elle se produit : changement d'adresse ou de propriétaire, date de cession - décès ou vol de l'animal.**

Votre animal a été déposé en fourrière

- s'il est identifié (par puce ou tatouage) : la restitution est immédiate sur présentation de la carte de l'animal, moyennant un coût de 16 € (prise en charge), plus 10 € (par jour de pension pour un chien), et 5 € (pour un chat).

- S'il n'est pas identifié : nous vous demandons en supplément, les frais d'identification de votre animal d'un montant de 45 € (obligatoire avant la restitution).

Un délai de garde de 8 jours est obligatoire avant placement. Au-delà de ce délai, l'animal est adoptable, le propriétaire pouvant encore le récupérer.

Association loi 1901 créée en 2003 en partenariat avec le SIVU

VOUS VOULEZ ADOPTER UN ANIMAL

Attention c'est un acte responsable !

Avant de prendre la décision, une réflexion s'impose. L'adoption est un engagement à long terme, 10 à 15 ans en moyenne.



Conditions d'adoption : être majeur, fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Prévoir une cage de transport pour les chats, un collier et une laisse pour les chiens.

*TARIFS D'ADOPTION :

CHIEN : à partir de 95 Euros

CHAT : à partir de 46 Euros

PUCÉ ELECTRONIQUE COMPRISE



Vous devez vous séparer de votre animal

Nous pouvons le récupérer !

Important : lors du dépôt, il est obligatoire de nous délivrer la carte d'identification de l'animal, ainsi qu'un justificatif d'identité.

***TARIFS D'ABANDON :**

CHIEN : 76 Euros

CHAT : 38 Euros

Je pars en vacances, puis-je laisser mon animal en pension ?

Oui ! L'identification et les vaccins sont obligatoires, afin d'éviter toute maladie ou contamination durant le séjour (carnet de santé obligatoire)



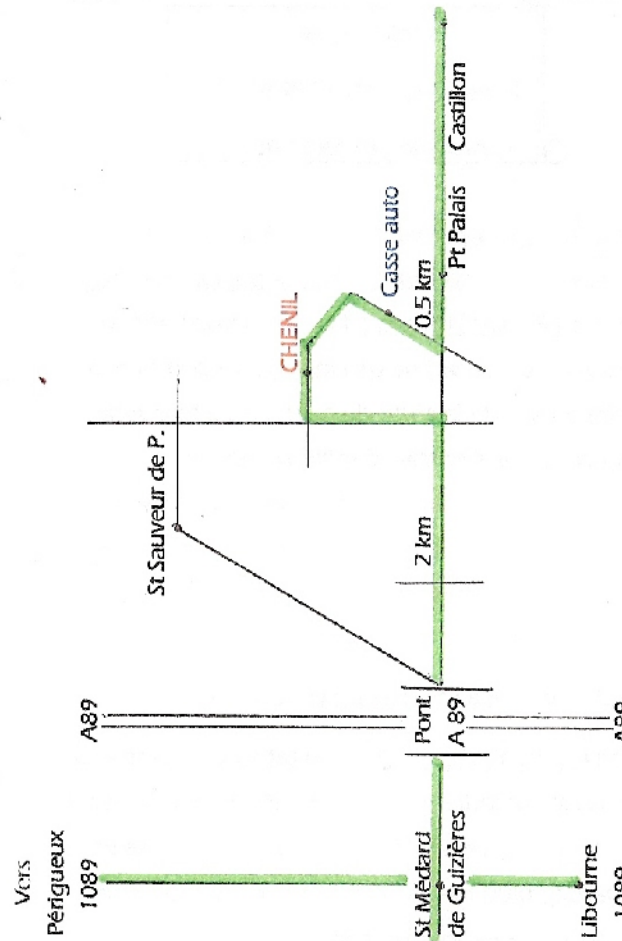
***TARIFS DE PENSION :**

CHIEN : 10 Euros / jour

CHAT : 5 Euros / jour

*Tous ces tarifs peuvent évoluer.

Accès au Chenil Du Libournais



Venez visiter notre site Internet

www.chenildulibournais.net

Le SIVU et L'APAL sont habilités à recevoir des dons et legs

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A Vocation Unique du Chenil du Libournais



OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
 10H/12H (COMMUNES ADHÉRENTES)
 14H/18H (TOUT PUBLIC)
 LE 1ER DIMANCHE DU MOIS 15H/18H



0557696988

1 Petit Champ - 33660
 Saint-Sauveur de Puynormand
sivuchenildulibournais@orange.fr